



aux institutions membres AMLP

et invitées de la Nuit des musées

Membre¹

Adhésion validée par l'Assemblée Générale AMLP

Page dédiée sur le site internet lausannemusees.ch

Mise en avant sur les réseaux sociaux Lausanne musées (repost #lausannemusees + portraits + actualités AMLP)

Mise en avant sur le site internet lausannetourisme.ch

Expositions listées dans les dépliants trimestriels AMLP (distribués à 12'000 exemplaires dans une centaine de lieux à travers la Suisse)

Expositions listées dans les newsletters trimestrielles AMLP

Affichage culturel offert (en ville de Lausanne)

Possibilité de participer aux événements « clé en main » AMLP (Fringales, SONO)

Adhésion offerte au réseau Lausanne Tourisme (participation et droit de vote à l'AG, remises, séances partenaires et réseautage, accès Visitor Insight)

Réseautage / Partenariats

Partages des bonnes pratiques / Enjeux / Actualités du secteur

Mise en avant de vos actualités et de vos enjeux auprès des institutions politiques, dans les groupes de travail et dans les médias

Mise à disposition de ressources humaines si nécessaire, le jour de la Nuit des musées

Invitations à la Muséale

Activités spéciales et expositions listées dans le programme de la Nuit des musées

Soutien logistique et billetterie le jour de la Nuit des musées

Page dédiée sur le site lanuitdesmusees.ch

Campagne promotionnelle et relations presse prises en charge par l'AMLP

Invitée²

Adhésion validée par le Comité AMLP

Invitations à la Muséale

Activités spéciales et expositions listées dans le programme de la Nuit des musées

Soutien logistique et billetterie le jour de la Nuit des musées

Page dédiée sur le site lanuitdesmusees.ch

Campagne promotionnelle et relations presse prises en charge par l'AMLP

¹ Montant de la cotisation en fonction du nombre d'ETP des employé-e-s fixes des musées

² Montant de la cotisation gratuite la première année, puis 250 CHF les années suivantes



Membre

Musée: institution permanente à but non lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, transmet et/ou expose le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et son environnement, à des fins d'étude, d'éducation et de délectation

Pas de commerce de biens culturels, objets d'art ou spécimens scientifiques et naturels

Respect du code de déontologie de l'ICOM pour les musées, notamment :

- Lieu et collections régulièrement accessibles à toutes et tous, et à des heures raisonnables
- Normes de santé, de sécurité et d'accessibilité (public et personnel)
- Intégrité des programmes, expositions et activités
- Personnel qualifié possédant l'expertise requise pour assurer ses responsabilités
- Gestion raisonnée
- Charte concernant l'acquisition, la protection et l'utilisation des collections
- Interactions avec la communauté & rôle éducatif

Au minimum trois ans d'existence³

Invitée

Ouvertes au public

Espace d'exposition

Respect des indications fournies par l'AMLP (communication, billetterie, logistique)

Contribution à la promotion de l'événement

Au minimum un an d'existence

³ Ne s'applique pas aux musées cantonaux et communaux